



Distr. limitée
29 juin 2022
Français
Original : anglais



**Conférence des Nations Unies de 2022
visant à appuyer la réalisation de l'objectif
de développement durable n° 14 : conserver
et exploiter de manière durable les océans,
les mers et les ressources marines aux fins
du développement durable**

Lisbonne, 27 juin-1^{er} juillet 2022

Point 11 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de la Conférence

Projet de rapport

Rapporteuse générale : Maria de Jesus dos Reis Ferreira (Angola)

I. Organisation des travaux et autres questions d'organisation

A. Date et lieu de la Conférence

1. L'édition 2022 de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable s'est tenue à Lisbonne du 27 juin au 1^{er} juillet 2022, conformément à la résolution [73/292](#) et à la décision 75/578 de l'Assemblée générale. Au cours de cette période, la Conférence a tenu neuf séances plénières et huit dialogues interactifs.

B. Participation

2. La liste des participants est parue sous la cote [A/CONF.230/2022/INF/2](#).

C. Ouverture de la Conférence

3. Agissant en sa qualité de président temporaire, conformément à l'article 17 du règlement intérieur provisoire, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a ouvert la Conférence le 27 juin.



4. Lors de l'ouverture de la Conférence, à la 1^{re} séance plénière, le 27 juin, des déclarations ont été faites par les Présidents de la Conférence, Marcelo Rebelo de Sousa et Uhuru Kenyatta ; le Secrétaire général de l'ONU ; le Président de l'Assemblée générale, Abdulla Shaheed ; le Président du Conseil économique et social, Collen Vixen Kelapile ; le Secrétaire général de la Conférence, Liu Zhenmin.

D. Élection des deux Présidents et des autres membres du Bureau de la Conférence

5. À sa 1^{re} séance plénière, le 27 juin, la Conférence a élu les membres de son Bureau.

Double Présidence de la Conférence

6. Le Président de la République du Kenya, Uhuru Kenyatta, et le Président de la République du Portugal, Marcelo Rebelo de Sousa, ont tous deux été élus, par acclamation, Présidents de la Conférence.

Vice-Présidence

7. Ont été élus par acclamation à la vice-présidence :

États africains : Angola et Mozambique

États d'Asie-Pacifique : Iran (République islamique d'), Singapour et Sri Lanka

États d'Europe orientale : Estonie, Lettonie et Pologne

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Chili, République dominicaine et Pérou

États d'Europe occidentale et autres États : Islande et Malte

8. Ont été élus par acclamation vice-présidents de droit :

Kenya et Portugal

Rapporteuse générale

9. Maria de Jesus dos Reis Ferreira (Angola) a été élue, par acclamation, Rapporteuse générale.

E. Adoption du règlement intérieur

10. À sa 1^{re} séance plénière, le 27 juin, la Conférence a adopté son règlement intérieur (voir [A/CONF.230/2022/2](#)).

F. Adoption de l'ordre du jour de la Conférence

11. À la même séance plénière, la Conférence a adopté son ordre du jour ([A/CONF.230/2022/1](#)) :

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection des deux président(e)s.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour de la Conférence.

5. Élection des membres du Bureau autres que les président(e)s.
6. Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation.
7. Pouvoirs des représentantes et représentants participant à la Conférence :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Débat général.
9. Dialogues interactifs.
10. Document final de la Conférence.
11. Adoption du rapport de la Conférence.
12. Clôture de la Conférence.

G. Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation.

12. Toujours à la même séance plénière, la Conférence a approuvé le projet d'organisation de ses travaux, paru sous la cote [A/CONF.230/2022/3](#).

H. Pouvoirs des représentantes et représentants participant à la Conférence

13. L'article 4 du règlement intérieur de la Conférence dispose ce qui suit :

Une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres est nommée au début de la Conférence. Sa composition est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Elle examine les pouvoirs des représentants et fait immédiatement rapport à la Conférence.

14. Un des États qui était membre de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session n'était pas disponible pour siéger à la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence. Par conséquent, conformément à la pratique suivie dans le passé, le Président de la Conférence a proposé, à la 1^{re} séance plénière, tenue le 27 juin, de nommer la Suède, État appartenant au même groupe régional que celui de l'État indisponible, pour occuper le siège vacant.

15. À sa 1^{re} séance plénière, la Conférence, conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs les États suivants : Barbade, Botswana, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Maurice, Népal, Suède et Uruguay.

I. Documentation

16. La liste des documents dont la Conférence était saisie figure à l'annexe du présent document.

II. Débat général

17. [À compléter]

III. Dialogues interactifs

Remédier à la pollution marine

18. [À compléter]

Assurer le développement et le renforcement d'économies océaniques durables, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés

19. [À compléter]

Gérer, protéger, conserver et restaurer les écosystèmes marins et côtiers

20. [À compléter]

Acidification de l'océan, désoxygénation et réchauffement de l'océan

21. [À compléter]

Rendre la pêche durable et garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

22. [À compléter]

Approfondir les connaissances scientifiques et renforcer les moyens de recherche et le transfert de techniques marines

23. [À compléter]

Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en appliquant les dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

24. [À compléter]

Tirer parti des liens entre l'objectif de développement durable 14 et les autres objectifs aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

25. [À compléter]

IV. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

26. À sa 9^e séance plénière, le 1^{er} juillet, la Conférence a examiné le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ([A/CONF.230/2022/13](#)).

27. [À compléter]

V. Document final de la Conférence

28. À sa 9^e séance plénière, le 1^{er} juillet, la Conférence était saisie d'un projet de résolution présenté par les Présidents de la Conférence, intitulé « Notre océan, notre avenir, notre responsabilité » ([A/CONF.230/2022/L.1](#)).

29. [*À compléter*]

VI. Adoption du rapport de la Conférence

30. À la 9^e séance plénière, le 1^{er} juillet, la Rapporteuse générale a présenté le projet de rapport de la Conférence ([A/CONF.230/2022/L.2](#)).

VII. Clôture de la Conférence

31. [*À compléter*]

Annexe

Liste des documents

[À compléter]
